



Reglementation du massage "bien etre" en france

Par **sandramarti**, le **17/02/2008** à **12:45**

Bonjour,

je souhaiterais créer un institut de bien etre ou je proposerais des modelages, des gommages, des soins du corps et la vente de produits mais je n'ai pas de diplome d'estheticienne.

Je voulais savoir si une formation certifiante suffit pour exercer les modelages bien etre à titre professionnel ou si il faut absolument le diplome d'estheticienne.

Merci d'avance pour votre réponse, pouvez vous m'envoyer les liens juridiques qui repondent a cette question?